

Bruno Thomas-Lamotte

« Tous les défibrillateurs ne sont pas accessibles 24h/24 ! »

En France, les propriétaires de défibrillateurs n'ont aucune obligation de déclarer leurs appareils. L'Association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs (ARLoD) entend donc combler ce manque. En recensant le maximum d'appareils, cette association fournit une base de données capitale pour les services de secours. Bien qu'incomplète, elle vise à améliorer l'efficacité de tous les intervenants impliqués dans la prise en charge de l'arrêt cardiaque.

Propos recueillis par Yann Bellon

► Comment est née l'association ARLoD ?

« Est-ce que le SAMU sait où sont installés les défibrillateurs ? » Cette question posée par un informaticien lors d'une formation destinée à des médecins urgentistes a marqué le point de départ du travail mené par notre association. Après des vérifications menées auprès de médecins régulateurs, nous avons constaté l'absence de recensement des défibrillateurs. Créée en septembre 2008, ARLoD a pour objectif de recenser et de localiser tous les appareils installés en France, puis de centraliser leurs emplacements via une base de données. Pour accéder à cette base, les services d'urgence utilisent notre logiciel

Geoline grâce auquel ils peuvent repérer le défibrillateur le plus proche d'un lieu d'intervention. Dès qu'il suspecte un arrêt cardio-respiratoire, le médecin régulateur note l'adresse où est située la victime, et une cartographie lui signale tous les défibrillateurs accessibles dans un rayon de 5 km. Il peut ensuite guider l'intervenant en lui indiquant l'itinéraire à suivre.

► Quelles informations figurent sur votre base de données ?

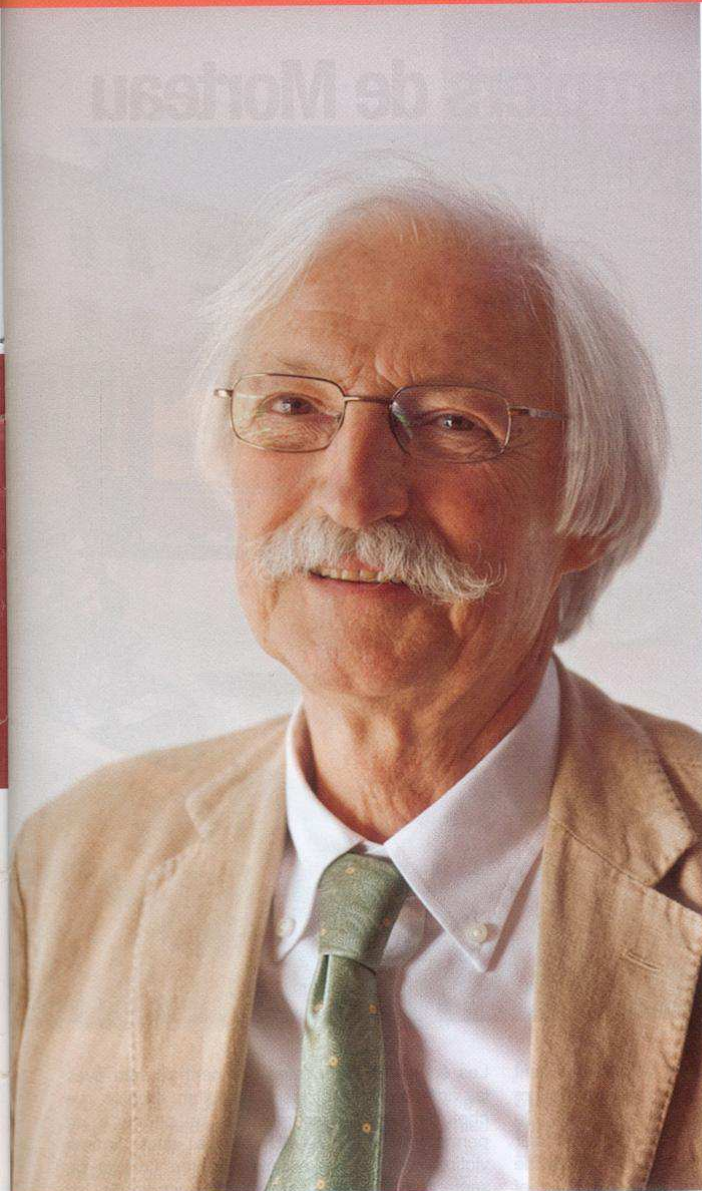
Nous recueillons les données concernant le lieu d'implantation : localisation de la commune, adresse précise, nom de l'établissement où est installé l'appareil, etc. S'il est placé à l'extérieur, nous cherchons à glaner les renseignements sur l'armoire où est entreposé le défibrillateur. Son ouverture déclenche-t-elle un appel direct vers des services de secours ? Est-elle équipée d'un code ou est-elle en accès libre ? Le critère de disponibilité est très important, et figure en bonne place dans la base de données. En effet, tous les défibrillateurs ne sont pas accessibles 24h/24. Par exemple, ceux qui sont installés dans les mairies ou les centres commerciaux disposent d'un accès plus limité. Or, si une personne fait un malaise cardiaque à 23h, le médecin régulateur a besoin de savoir quels sont les appareils disponibles à cet instant. La base de données contient également des informations sur l'appareil, en particulier sur les dates de péremption des électrodes et de la batterie. Ainsi lorsque la durée de vie des consommables arrive à expiration, le gestionnaire



Les assistants de régulation médicale disposant du logiciel Geoline fourni par ARLoD sont en mesure de guider les requérants vers le défibrillateur le plus proche. Un gain de temps qui peut se révéler salutaire pour la victime. Le travail de recensement doit cependant encore être complété.

Dr Bruno Thomas-Lamotte

Médecin et psychosociologue, Bruno Thomas-Lamotte a été vice-président du bureau national de la MNEF (Mutuelle nationale des étudiants de France) et de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France.) Il a également occupé les postes de consultant pour des sociétés d'études et de conseil, de directeur d'étude en marketing, et de directeur général dans l'industrie pharmaceutique. Président fondateur de l'agence de communication médicale BTL communication, il est aujourd'hui fondateur, vice-président secrétaire général de l'association ARLoD.



de l'appareil est prévenu automatiquement par mail. Le but est de contrôler l'état de fonctionnement des défibrillateurs pour s'assurer qu'ils seront bien opérationnels au moment où ils devront être utilisés. Pour suivre et assurer la maintenance de leurs appareils, les gestionnaires de DAE disposent d'un outil de gestion de parc gratuit accessible sur notre site internet : www.defib-arlod.fr.

► **A qui s'adresse en priorité cette base de données ?**

Elle a été pensée et conçue pour les professionnels de l'urgence que sont les SAMU et les SDIS. A l'heure actuelle, une trentaine de SAMU s'appuient sur notre système de géolocalisation. Nous ne souhaitons pas diffuser les informations de la base

“
Nous recensons pour le moment 12 000 appareils. Nous en visons 35 000 en 2015.”

de données auprès du grand public. Les faits l'ont démontré : lorsque des témoins non formés assistent à un arrêt cardio-respiratoire, ils ont tendance à privilégier la recherche d'un défibrillateur via leur smartphone en oubliant de prendre en charge la victime qui risque de rester plusieurs minutes sans recevoir de soins. Lorsque l'on sait qu'une minute perdue équivaut à 10 % de chances de survie en moins, on comprend à quel point cette erreur est préjudiciable. Pour le grand public, le réflexe qui doit primer est d'appeler le centre 15, et de suivre les recommandations fournies par les professionnels.

► **Qui effectue les recensements ?**

L'association s'appuie sur des correspondants locaux qui sont pour la plupart des médecins urgentistes du SAMU. Ce sont eux qui coordonnent les démarches de recensement au niveau départemental afin de solliciter les différentes structures équipées de défibrillateurs. Il s'agit d'un travail long et fastidieux qui nécessite une mise à jour et un suivi régulier pour obtenir toutes les informations permettant de nourrir notre base de données. L'association s'appuie également sur certains travaux effectués par des étudiants en médecine dont le sujet de thèse porte sur l'implantation des défibrillateurs.

► **Dans quelles régions le recensement a-t-il été effectué ?**

Nous avons travaillé au départ à partir de cinq régions pilotes : la Bourgogne, le Centre, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et les Pays de la Loire. Diverses personnalités ont contribué à l'essor des implantations et à leur recensement. En Bourgogne, le département de la Côte d'or (21) est à la pointe grâce aux travaux de Jean-Pierre Rifler, chef de service des urgences SMUR au centre hospitalier de Montbard. Dans l'Indre (36), le Dr Louis Soulat (responsable du SAMU à Châteauroux et vice-président de l'association) a également contribué au développement des implantations. Pour autant, il existe de grandes disparités selon les territoires. Si dans le Nord-Pas-de-Calais, le département du Nord (59) compte plus de 1 500 défibrillateurs recensés, son voisin du Pas-de-Calais (62) se limite à la portion congrue.

► **Quels sont vos objectifs ?**

Au final, l'objectif est de recenser tous les défibrillateurs installés en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer afin de disposer d'une cartographie complète. A ce jour, 12 000 appareils ont été recensés. Nous souhaitons établir prochainement de nouveaux contacts pour avancer le travail de recensement dans les grandes agglomérations, et en particulier sur Paris et sa région. En 2015, l'association pourrait recenser 35 000 défibrillateurs. Pour mener à bien ce projet, nous espérons que le ministère des Affaires sociales et de la Santé nous accordera les subventions nécessaires...